



# L'HEURE JUSTE!

Les faits sur  
la criminalité  
et la détention

## La ligne dure pour diminuer la criminalité ?

Feuille de faits N° 4

Dans le cadre de la présente campagne électorale, le chef conservateur promet imposer la ligne dure afin de diminuer la criminalité. Selon Stephen Harper, il existe un réel problème à travers le pays lié au crime et demande un « mandat fort » pour pouvoir imposer son approche répressive en matière de lutte à la criminalité.

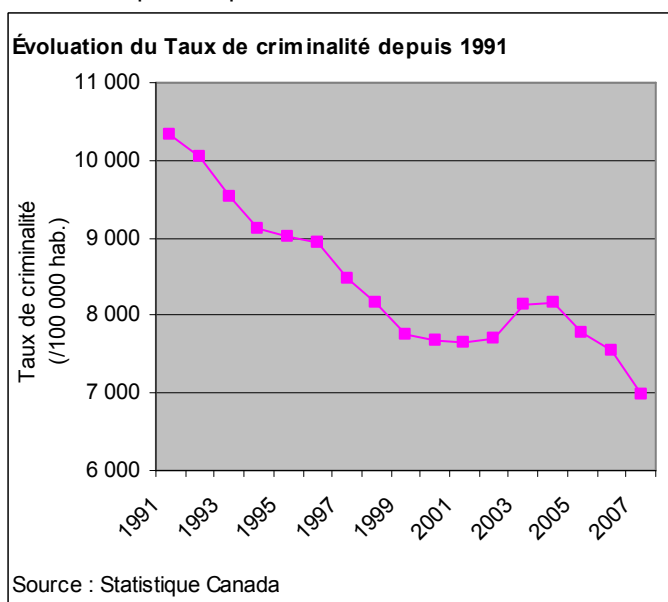
**Stephen Harper a-t-il raison d'affirmer que la criminalité est à la hausse ? Son approche en matière de lutte à la criminalité est-elle efficace ?**

### VOICI LES FAITS !

La criminalité au Canada est à la baisse et l'approche répressive préconisée par les conservateurs est jugée par tous les experts comme étant la pire puisque toutes les études sur le sujets ont démontré son inefficacité.

### L'évolution de la criminalité

Le taux de criminalité n'est pas aussi élevé qu'on le croit ! Il poursuit une tendance à la baisse depuis le sommet atteint en 1991. En 2007, le taux de criminalité au Canada a chuté à son point le plus bas en 30 ans.



### La ligne dure

Il est largement démontré que le durcissement des lois et les mesures répressives (telles que préconisées par les conservateurs) sont inefficaces en matière de lutte à la criminalité. Cette façon de faire a plutôt conduit à une **hausse de la criminalité** partout où elle a été appliquée.

En fait, **aucune étude** n'a pu démontrer que l'approche répressive avait contribué à une baisse de la criminalité.

Une recherche documentaire du ministère fédéral de la Sécurité publique a produit 111 études qui examinaient le lien qui existe entre les sanctions pénales et le taux de récidive. D'après les conclusions, **les sanctions pénales plus rigoureuses n'ont pas d'effet dissuasif sur la récidive.**

Selon cette recherche (que l'on peut trouver sur le site internet du ministère de la Sécurité publique du Canada) : « Les politiques de justice pénale fondées sur la croyance selon laquelle une " ligne dure " permet de réduire la récidive **ne sont pas appuyées par des données empiriques.** » <sup>1</sup>

« Nos résultats montrent invariablement qu'elles [l'incarcération et les sanctions intermédiaires] n'ont pas pour effet de réduire la récidive. Nous sommes sûrs que, si nombreuses que soient les études que nous puissions découvrir par la suite, les études sur les sanctions ne révéleront même pas d'effet modeste de suppression ni des résultats qui se comparent de loin à ceux de certains programmes de traitement. »<sup>2</sup>

## Les jeunes contrevenants

La plus récente étude portant sur la criminalité, présentée le 17 septembre 2008, portait spécifiquement sur les jeunes contrevenants. Cette étude, menée par le professeur Richard Tremblay de l'Université de Montréal, a une fois de plus démontré que la tendance à punir plus sévèrement les jeunes contrevenants ne réduit aucunement la criminalité; au contraire, elle augmente le risque de crimes violents à l'âge adulte.<sup>3</sup>

La volonté de traduire en justice pour adulte les jeunes de 14 ans apparaît assez contradictoire considérant que les conservateurs ont fait passer l'âge du consentement sexuel de 14 à 16. Cela démontre une vision purement idéologique. La prison, c'est « l'école du crime ». Y envoyer nos jeunes n'est pas approprié.

## Une approche coûteuse

L'incarcération constitue la sanction la plus coûteuse de notre système de justice. Les études tendent à démontrer que le durcissement des lois et l'imposition de peines minimales ont pour résultats une hausse de la population carcérale et une augmentation des dépenses du système judiciaire. C'est là d'ailleurs le seul « résultat » de l'approche répressive que les études ont prouvé : une augmentation

**« Les dispositions prévoyant des peines minimales obligatoires d'emprisonnement de longue durée sont susceptibles d'entraîner des dépenses considérables »<sup>4</sup>**

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 qui regroupe des hommes et des femmes préoccupés par la question de la détention.

Notre travail n'est pas de trouver des coupables, mais plutôt d'identifier des situations inacceptables et d'émettre des recommandations afin que celles-ci soient corrigées.

### Nos Actions

- Service d'information et intervention téléphonique sur les lois et règlements concernant les personnes incarcérées.
- Rencontres en détention.
- Ateliers d'information et de sensibilisation.
- Activités de sensibilisation
- Recherches en lien avec l'incarcération, la criminalité et la justice.

des dépenses considérable !

Les conservateurs demeurent muets sur les montants qui devront être dépensés pour mettre de l'avant leur approche et la façon de la financer. Où iront-ils chercher cet argent ?

D'autres avenues moins coûteuse que la détention ont fait leur preuves. Statistique Canada dévoilait en 2006 que les personnes contrevenantes qui purgent leur peine dans la collectivité risquent moins de récidiver que ceux qui vont en prison.

## Attiser la peur

En affirmant que la criminalité est à la hausse alors que c'est faux, le gouvernement conservateur tente de créer un climat de peur afin de justifier une approche purement idéologique en matière de lutte à la criminalité. Une approche coûteuse dont l'inefficacité à largement été démontrée.

**« Stephen Harper ne vise pas à réduire la criminalité au Canada. Mais, tout simplement, à séduire facilement un électorat qui croit faussement que des peines plus lourdes dissuadent de poser un acte criminel »<sup>5</sup>**

## Des solutions à la criminalité

Un gouvernement responsable qui désire entreprendre une réelle lutte à la criminalité doit s'attaquer à ses causes, notamment la pauvreté, le décrochage scolaire, le chômage, la toxicomanie, etc. Voilà ce que veut vraiment dire « S'attaquer aux crime ». Adopter la ligne dure ne règlera rien. Aucune étude n'a réussi à démontrer le contraire.

### Sources :

- 1 et 2 : SMITH, Paula et al. *Effets de l'incarcération et des sanctions intermédiaires sur la récidive : effets généraux et différences individuelles*, Ministère de la Sécurité publique du Canada, 2002.
- 3 : TREMBLAY, Richard. cité dans « Les politiciens errent en sévissant davantage avec les jeunes délinquants », *Presse Canadienne*, 17 septembre 2008.
- 4 : GABOR, Thomas & CRUTCHER, Nicole. *Les effets des peines minimales obligatoires sur la criminalité, la disparité des peines et les dépenses du système judiciaire*, Ministère de la Justice du Canada, 2002. )
- 5 : BRETON, Brigitte. « Mauvaise piste », dans *Le Soleil*, 24 septembre 2008.



**Groupe de défense des droits des détenus de Québec**

570, rue du Roi  
Québec (Québec) G1K 2X2

Téléphone : (418) 522-4343  
Télécopie : (418) 522-6509  
Courriel : info@gdddq.org  
Web : www.gdddq.org